

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1^{er} insertion

Le public est informé qu'une enquête sera ouverte en mairie de Bugeat, pendant 30 jours consécutifs, du 7 juin 2018 au 6 juillet 2018 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la société ADRI PIERRES relative à la poursuite et à l'extension de l'exploitation d'une carrière de granit située aux lieux-dits Sous les Fradasse et Puy Blanc à Bugeat (19170). La demande porte sur une superficie totale de 3 ha 76 a. La production moyenne serait de 7.000 t/an et la production maximale de 8.000 t/an, pour une durée d'exploitation de 30 ans.

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour les risques 2510.1 Exploitation de carrière et 2515.1 Installation de traitement de produits minéraux.

Monsieur Pierre Corsin, retraité de la gendarmerie, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Un exemplaire papier du dossier (comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie de Bugeat, pendant la durée de l'enquête, du 7 juin 2018 au 6 juillet 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/publications/annonces-avis/enquetes-publiques>.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture de la Corrèze – Bureau de l'environnement et du cadre de vie (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30).

Le public pourra :

- Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Bugeat ;
 - Adresser ses observations et propositions par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de Bugeat (code postal : 19170) ;
 - Adresser ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique relative au projet de la société ADRI PIERRES).
- Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Bugeat pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :
- Le jeudi 7 juin 2018 de 10 h 30 à 12 h,
 - Le lundi 18 juin 2018 de 14 h à 17 h,
 - Le mercredi 20 juin 2018 de 14 h à 17 h,
 - Le mercredi 20 juin 2018 de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30,
 - Le vendredi 29 juin 2018 de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- En mairie de Bugeat.
 - A la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie).
 - Sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/publications/annonces-avis/enquetes-publiques>.
- Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société ADRI PIERRES au 05.63.51.21.56.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande (autorisation assortie du respect de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande d'autorisation ICPE seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général, Eric Zabouraeisf.

ions, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillet non-mobiliés, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur mis à disposition. Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par voie postale (Mairie d'Aureil, Le Bourg, 49, rue des Ecoles, 87220 Aureil) à l'attention du commissaire enquêteur.

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée : ep-plu-aureil@gmail.com

Conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et ses conclusions pourront être consultés par le public à la mairie d'Aureil, sur le site internet de la commune d'Aureil (<http://www.mairie-aureil.fr>) onglet « enquête publique » et sur le site de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole (<http://www.agglo-limoges.fr>), onglet « enquête publique » pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Limoges Habitat - Direction Finances et Administration - Achats et Moyens Généraux - 224, rue François-Perrin, CS 90398, 87010 Limoges Cedex 1 - Tél. : 05.55.43.45.00. - Courriel : contact@limogeshabitat.fr

Adresse internet : <http://www.limogeshabitat.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://limogeshabitat.e-marchespublics.com>.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Marché de services.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui.

Objet du marché : Entretien des vêtements de travail et des E.P.I. (Équipements de Protection Individuels).

Marché réservé aux entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 944-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales (application de l'article 36 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 18S0022.

CPV - Objet principal : 98310000.

Les prestations du marché étant techniquement indissociables et ne permettant pas l'identification de prestations distinctes, elles font l'objet d'un lot unique.

Accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande. Absence de montant minimum - Montant maximum annuel : 20.000,00 euros H.T.

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois par périodes de 1 an.

Date prévisionnelle des prestations : 1^{er} septembre 2018.

Une variante encadrée est prévue et concerne les travaux de couture, broderie, flocage pour la réparation des vêtements endommagés.

Elle est détaillée dans le C.C.T.P., article 5, et est à chiffrer dans le B.P.U.

Les candidats pourront également proposer toute variante libre concernant les prestations objet du marché. Ces variantes libres devront être présentées dans le B.P.U. prévu à cet effet.

Cependant, la réponse à l'offre de base est obligatoire sous peine de rejet de l'offre.

Toutes les conditions de participation sont énoncées dans le règlement de consultation disponible librement et gratuitement sur le profil acheteur de Limoges Habitat : <http://limogeshabitat.e-marchespublics.com>

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non.

Annexe 1

règles relatives à la représentation des associés pour les décisions collectives de la société sont celles applicables à la représentation des actionnaires aux assemblées dans les SA - Exercices du droit de vote : Les décisions collectives des associés sont adoptées à la majorité simple des voix. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quote-part du capital qu'elles représentent. - Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires d'actions : Toute cession d'actions à l'égard des tiers est soumise à l'agrément des actionnaires. - La société sera immatriculée au : Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges.

Keno 50 ans **OMIE**

Résultats des tirages du
jeudi 17 mai 2018

1 9 11 17 23 26 29 32 38 39
47 53 54 55 58 63 66 67 68 69

CAUTIONNEMENT

X 2

JOKER

2 65 01 6

Application
FDJ

2215

fdj.fr

21113

1 7 10 13 16 30 38 41 44 45
47 48 49 56 58 59 61 63 66 67

CAUTIONNEMENT

X 3

JOKER

1 374 38 3

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...

APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Retrouvez dans L'ECHO

la rubrique hebdomadaire
de Vincent BROUSSE

100^e Anniversaire
de la Première Guerre Mondiale

1 page spéciale

ANNONCES LEGALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2° Insertion
Il est rappelé qu'une enquête publique est ouverte en mairie de Bugeat, pendant 30 jours consécutifs, du 7 juin 2018 au 6 juillet 2018 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la société ADRI PIERRES relative à la poursuite et à l'extension de l'exploitation d'une carrière de granite située aux lieux-dits Sous les Fradasses et Puy Blanc à Bugeat (19170). La demande porte sur une superficie totale de 3 ha 76 a. La production moyenne sera de 7.000 m³/an et la production maximale de 8.000 m³/an, pour une durée d'exploitation de 30 ans.

- Le vendredi 6 juillet 2018 de 14 h à 17 h.
Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :
- En mairie de Bugeat.
- A la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie).

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte reçu par Maître Catherine SEGONDS-FROMENT, notaire à Lanuéjoules (12350) le 31 mai 2018, enregistré le 1er juin 2018 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Rodez 1, dossier 2018 13735, révol. SARL au capital de 82.400,00 euros, dont le siège social est à Orval (60660), 8 rue du Moulin-d'Orval, immatriculée au RCS de Cautanas (50) sous le numéro 945 820 181, a cédé à la société dénommée SARL DU MOULIN DE MENESPLET, SARL au capital de 3.000,00 euros, dont le siège social est à Villeneuve (12260), La Rivière-de-Maleville, immatriculée au RCS de Rodez (12) sous le numéro 538 127 074, son fonds de commerce de production d'énergie électrique qu'elle exploitait à Mènesplet (Dordogne), Chemin-du-Moulin de Mènesplet, et pour l'exploitation duquel le cédant est immatriculé sous le numéro 945 820 181 au RCS de Cautanas (50).

L'ECHO
Publicité locale
Service Public
29 rue C.-H. Gorzix
BP 1882 - 87022 LIMOGES Cedex 9
Tél. 05 55 04 49 70

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES
Retrouvez toutes nos annonces sur : francemarchés.com
Le plus grand marché public de France
www.francemarchés.com

FRANCE MONDE BREVES

Marseille
Un homme tué par balles sur le Vieux-Port, la piste du règlement de comptes privilégiée

Un homme de 22 ans connu pour trafic de produits stupéfiants a été tué par balles dans la nuit de samedi à dimanche sur le Vieux-Port de Marseille, alors que les bars accueillent encore de nombreux clients, a indiqué à l'AFP le procureur de la République qui "privilégie la piste du règlement de comptes". L'homme a reçu une dizaine d'impacts de balles de type Kalachnikov, a précisé le procureur de la République Xavier Tarabieux. Une personne, victime collatérale, a également été légèrement blessée par le ricochet d'une balle au pied. Vers 2 h 30, le jeune homme de 22 ans se trouvait à pied quasiment en face de la mairie lorsque deux hommes sont arrivés à sa hauteur en voiture. L'un d'eux est descendu et l'a abattu avant de prendre la fuite à bord du véhicule, a ajouté la même source.

Ile-et-Vilaine
Deux sapeurs pompiers décèdent dans un accident de la route

Deux sapeurs pompiers volontaires de 38 et 46 ans sont morts dimanche matin en Ile-et-Vilaine dans un accident de la route alors qu'ils venaient de prendre leur service, a-t-on appris de sources concordantes. Les deux hommes ont fait une sortie de route et percuté un arbre alors qu'ils se rendaient à Janzé pour faire le plein d'essence à bord d'un véhicule 4x4 de lutte contre les feux de forêt, a indiqué à l'AFP le préfet de la région Bretagne, Christophe Mirmand, qui s'est rendu sur place. "Les causes de l'accident devront être établies par l'enquête de la gendarmerie", a précisé le préfet, venu faire part de son "émotion" et du "soutien" du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. Ce dernier a fait part sur Twitter de son "immense tristesse". L'accident est intervenu sur la RD 92 entre Janzé et La Couyère vers 10 h 45 pour une "raison indéterminée", selon le centre opérationnel d'incendie et de secours (CODIS). Les deux victimes ont été déclarées décédées à l'arrivée du médecin du SAMU. Une cinquantaine de pompiers sont intervenus sur les lieux de l'accident. Des témoins ont indiqué que le véhicule ne roulait pas à une vitesse excessive sur cette route limitée à 70 km/h en courbe légère mais avec une bonne visibilité, a rapporté le préfet. Le préfet et le président du conseil départemental, Jean-Luc Chemut, devaient se rendre dans la journée à la caserne de La Couyère, qui compte 21 sapeurs pompiers. "Le traumatisme va être très brutal", a dit M. Chemut à l'AFP. Les sapeurs pompiers d'Ile-et-Vilaine ont effectué plus de 500 interventions samedi en raison des intempéries.

Keno ovie
Résultats des tirages du samedi 9 juin 2018
7 10 18 21 24 25 30 32 34 35
38 41 43 47 49 52 55 58 61 62

Keno ovie
Résultats des tirages du dimanche 10 juin 2018
3 10 14 18 26 29 34 35 40 43
48 51 53 54 58 61 63 64 67 68

1819012
PREFECTURE DE LA CORREZE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 1^{ère} insertion

Le public est informé qu'une enquête sera ouverte en mairie de Bugat, pendant 30 jours consécutifs, du 7 juin 2018 au 6 juillet 2018 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la société ADRI PIERRES relative à la poursuite et à l'extension de l'exploitation d'une carrière de granit située aux lieux-dits Sous les Fradasse et Puy Blanc à Bugat (19170).

La demande porte sur une superficie totale de 3 ha 76 a la production moyenne serait de 7 000 l/an et la production maximale de 8 000 l/an, pour une durée d'exploitation de 30 ans.

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour les rubriques 2510.1 Exploitation de carrière et 2515.1 Installation de traitement de produits minéraux.

Monsieur Pierre Corsin, retraité de la gendarmerie, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Un exemplaire papier du dossier (comportant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie de Bugat, pendant la durée de l'enquête, du 7 juin 2018 au 6 juillet 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- du lundi au vendredi de 10h30 à 12h et de 14h à 17h.

Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet « Les services de l'Etat en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture de la Corrèze-bureau de l'environnement et du cadre de vie (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h30).

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Bugat ;
- adresser ses observations et propositions par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de Bugat (code postal : 19170) ;
- adresser ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique relative au projet de la société ADRI PIERRES).

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Bugat pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- le jeudi 7 juin 2018 de 10h30 à 12h,
- le lundi 18 juin 2018 de 14h à 17h,
- le mercredi 20 juin 2018 de 14h à 17h,
- le vendredi 29 juin 2018 de 10h30 à 12h et de 14h à 16h30,
- le vendredi 6 juillet 2018 de 14h à 17h.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Bugat,
- à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'Etat en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société ADRI PIERRES au 05 63 51 21 56.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande (autorisation assortie du respect de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande d'autorisation ICPE seront publiés sur le site internet « Les services de l'Etat en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Erio Zabouracoff

1819003
COMMUNE D'OBJAT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - DEUXIÈME INSERTION

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision alléguée plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Objat, du lundi 14 mai 2018 au vendredi 1^{er} juin 2018 inclus, soit pendant 19 jours consécutifs.

Monsieur Robert LAPOMEROLIE, (Retraité de la Gendarmerie), a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Limoges.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Objat, pendant la durée de l'enquête, soit du 14 mai 2018 au 1^{er} juin 2018 inclus :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00, à l'exception des dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie d'Objat, sis Place Charles de Gaulle - 19 130 Objat.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la Mairie d'Objat dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune d'Objat à l'adresse suivante : www.objat.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à mairie@objat.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège de la Mairie d'Objat pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 14 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi 23 mai 2018 de 14 h 00 à 17 h 00, le vendredi 1^{er} juin 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la Mairie d'Objat et à la Préfecture pour être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ce rapport sera également publié sur le site Internet : www.objat.fr.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; les membres du Conseil Municipal pourront, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Philippe VIDAU, Maire, à la Mairie d'Objat.

Le Maire, Philippe VIDAU

MARCHÉS PUBLICS-PRIVÉS

919024
COMMUNE DE DONZENAC
AVIS DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES
Mairie de Donzenac, 1 PLACE DE LA LIBERTÉ, 19270 DONZENAC.
Téléphone : (+33)5-55-85-72-33, Courriel : mairie@donzenac19.fr,
Fax : (+33)5-55-45-09-03,
Code NUTS : FR121,
Adresse(s) Internet :
Adresse principale : <http://http://www.donzenac.correze.net>
Acheteur : <http://www.centreofficelles.com>

I.3) COMMUNICATION
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.centreofficelles.com>
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)
Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR
Autre type : Collectivité locale (commune)

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE
Services offerts aux administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE
SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ
II.1.1) Intitulé / Délégation de service public : promotion, commercialisation, gestion des réservations et vente des séjours des 14 chalets du camping « La Rivière »
Numéro de référence : 20180000000010000
II.1.2) Code CPV principal :
Mots descripteurs : Délégation de service public.
Descripteur principal : 55200000.
II.1.3) Type de marchés
Services
II.1.4) Description succincte : Délégation de service public ; promotion, commercialisation, gestion des réservations et vente des séjours des 14 chalets du camping « La Rivière »
II.1.5) Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : 96 000 euros
II.1.6) Informations sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : non
II.2) DESCRIPTION
II.2.1) Intitulé :
Lot n° :
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
Mots descripteurs : Délégation de service public.
Code CPV principal : 55200000.
II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS : FR121
Lieu principal d'exécution : Camping de Donzenac
II.2.4) Description des prestations / Délégation de service public - Promotion, commercialisation, gestion des réservations et vente des séjours des 14 chalets du camping « La Rivière »
II.2.5) Critères d'attribution
La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché
II.2.6) Valeur estimée
Valeur hors TVA : 96 000 euros
II.2.7) Durée de la concession
Durée en mois : 36
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
II.2.14) Informations complémentaires :
SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE
III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION
III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Se référer au dossier de la consultation
III.1.2) Capacité économique et financière
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Niveau(s) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
III.1.3) Capacité technique et professionnelle
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Niveau(s) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
III.1.5) Informations sur les concessions réservées
III.2) Conditions liées à la concession
III.2.1) Information relative à la profession
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : se référer au dossier de la consultation
III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession
III.2.4) Concession éligible au MPS
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON
SECTION IV : PROCÉDURE
IV.1) DESCRIPTION
IV.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non
IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres 18 juin 2018 à 12:00
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
VI.1) RENOUELEMENT
VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES
VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Limoges, 1 cours Vergniaud, 67000 Limoges,
Téléphone : (+33) 5 55 33 91 55, Courriel : greffe.ta-limoges@juradm.fr.
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :
VI.4.3) Introduction de recours :
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :
VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 16/05/2018

INSTITUTIONNELS

1519008
COMMUNE DE SOURSAC
Avis de publication

L'arrêté municipal n° 2018-11 du 26 avril 2018 a constaté que l'immeuble situé « La Bourg », références cadastrales AB 63, dernier propriétaire connu : Syndicat Agricole du Canton de LAPLEAU, n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumés sans maître, prévue par l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre.
Cet arrêté peut être consulté en mairie aux heures d'ouverture.
Fait à SOURSAC, le 09 mai 2018
Le Maire,

TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRIVE

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

En date du 08 Mai 2018

- ETABLISSEMENTS JEAN MARUT Lapleau 19550 Lapleau.
Activité : exploitation de toute carrière, la fabrication et la fourniture de tous produits de carrière, l'exécution de tous travaux publics et privés, la vente de tous produits bruts ou manufacturés et le négoce de boissons, la location de matériel, négoce de matériaux, prestataire de services, en France et à l'étranger. RCS BRIVE 304 973 142.
Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2018 désignant administrateur SELAHL Gladel 8 RUE BEAUMARCHE 63038 Clermont Ferrand Cedex 1 avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire SCP Btsq 2 Avenue Thiers CS 30159 19104 Brive-la-Gaillarde.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>. (3002)

- SNC DAVID
1, Avenue Jean Jaurès 19360 Malmort.
Activité : bar (licence 4) tabacs, journaux, bimbeloterie, Pmu lot, jeux, tableterie, cadeaux, souvenirs, restauration, hôtel, librairie, pêche, chasse récolte Auxiliaire des impôts. RCS BRIVE 382 351 505.
Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2018 désignant administrateur Selard 28 Boulevard Jules Ferry 19100 Brive-la-Gaillarde avec les pouvoirs : l'administration de l'entreprise, mandataire judiciaire SCP Pimouget-Leuret-Devos-Bot 2 Boulevard du Salan 19100 Brive-la-Gaillarde. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>. (3001)

- QUALITE ET TRADITIONS
3, Boulevard Henri de Jouvenel 19100 Brive la Gaillarde.
Activité : la transformation, la vente de pains, viennoiseries, gâteaux, pâtisseries, confiserie, boissons, (licence 3), restaurant, et toutes activités de restauration rapide, petite restauration, épicerie fine, traiteur, pâtisserie, plats à emporter. RCS BRIVE 822 871 257.
Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 2 mai 2018 désignant mandataire judiciaire SCP Pimouget-Leuret-Devos-Bot 2 Boulevard du Salan 19100 Brive-la-Gaillarde. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>. (3000)

Jugement de conversion en liquidation judiciaire

- SOCIETE AUBOIROUX ET FILS Sarlat 19390 Saint-Augustin.
Activité : plomberie chauffage couverture Zinguerie achat et vente de tout bien se rapportant à Ces activités en gros demi-gros détail plomberie chauffage couverture Zinguerie achat vente de tout bien se rapportant à Ces activités gros demi gros détail location engin avec chauffeur. RCS BRIVE 451 215 693.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Btsq 2 Avenue Thiers CS 30159 19104 Brive-la-Gaillarde. (3005)

- C.L.D
144, Avenue du Président John Kennedy 19100 Brive la Gaillarde.
Activité : dépannage, réparation de tous types de véhicules, achat vente de véhicules neufs et occasion, achat vente accessoires tous véhicules et création accessoires tous véhicules, remorquage.. RCS BRIVE 790 503 205.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Pimouget-Leuret-Devos-Bot 2 Boulevard du Salan 19100 Brive-la-Gaillarde. (3004)

Suite en rubrique

Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire

- SARL SALAMBO S N E
Avenue de la Libération 19360. Ma-lemort.

Activité : teinturerie nettoyage à sec blanchisserie entretien de textiles articles peaux fourrures tapis couettes rénovation pigmentation saons cuir ou tissus vente produits pressing. RCS BRIVE 449 636 448.

Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 9 mai 2018, désignant le liquidateur SCP Btsq 2 Avenue Thiers CS 30159 19104 Brive-la-Gaillarde. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com> à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés. L'activité est maintenue jusqu'au 30 juin 2018. (3005)

Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire

- DISTRIMART

le Vert de la Faurie 19210 Montgibaud.
Activité : vente de tous articles de bazar et produits manufacturés, d'articles de décoration, d'articles ménagers, jouets, articles de plein air, linge de maison, achat, vente, en gros, demi-gros, discount, détail de tous produits alimentaires, frais, surgelés. RCS BRIVE 789 363 363.
Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2018, désignant liquidateur SCP Btsq 2 Avenue Thiers CS 30159 19104 Brive-la-Gaillarde. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la publication au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.crediteurs-services.com>. (3007)

- SARL LPO

1, Rue Lavergne 19130 Obijat.
Activité : commercialisation de tous produits cosmétiques, produits alli-

- GRANIMARRE LEADER
Boulevard Jean Moulin 19100 Brive la Gaillarde.

Activité : marbrerie générale, Granifierie, taille de pierres. RCS BRIVE 447 912 171.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3015)

- TRI-BAT BTP

le Clou 19270 Donzenac.
Activité : tous travaux de bâtiment, de Vrd et de travaux publics, négoce de tous produits pouvant s'y rattacher. RCS BRIVE 479 168 408.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3016)

- THEIL

99, Avenue Victor Hugo 19000 Tulle.
Activité : plats cuisinés traiteur sur place et à emporter. RCS BRIVE 451 455 612.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3014)

- TOURISMA VERT

Miel 19190 Beynat.
Activité : l'exploitation de tout centre de loisirs, marchand de biens, organisation de voyages et de séjours ainsi que les prestations de services pouvant être fournies à l'occasion de voyages ou de séjours les prestations de services liées à l'accueil touristique notamment l'organisation de visites et la production d'électricité. RCS BRIVE 484 622 204.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3019)

- ADHF

Avenue de l'Auvitrie 19500 Meys-sac.
Activité : restauration. RCS BRIVE 501 312 607.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3012)

- SOCIETE DES TRANSPORTS DONZENACOIS

les Briquettes 19270 Donzenac.
Activité : transports nationaux et internationaux de plus de 315' location de véhicules avec ou sans chauffeur, location de véhicules sans chauffeur.

- SARL L'ANTIGES

Place de la Brèche 19160 Neuviç. Brive la Gaillarde.
Activité : bar (licence 4) jeux, brasserie, vente de glaces. RCS BRIVE 511 687 875.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3009)

- SAVINE

3, Rue des Carbonnières 19100 Brive la Gaillarde.
Activité : vente de vêtements. RCS BRIVE 512 175 068.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3011)

- FERDINAND ET FILS

le Mas 19360 Dampniat.
Activité : achat de bois de chauffage transformation revante produits dérivés du bois, bois de chauffage compressé ainsi que toutes activités afférentes au bois - consultants en entreprise et auprès des particuliers et collectivités. RCS BRIVE 514 144 146.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3008)

- DELICIOUS GARDEN SPA

30, Avenue du 18 Juin 19100 Brive la Gaillarde.
Activité : exploitation d'un institut de soins esthétiques et bien être. RCS BRIVE 519 158 919.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3013)

- BUYUKGOZ Battal

33, Rue de l'Espianade 19100 Brive la Gaillarde.
Activité : Pose De Carrelage, Revêtements De Sol Et Faïence.
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. (3018)

- THEIL AUTO

7, Rue Pierre Larenaudie 19000 Tulle.
Activité : achat vente importation exportation dépôt vente location de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion engins de travaux publics et agricoles Cuads et remorques réparation des véhicules tous équipements et accessoires. RCS BRIVE 511 687 875.

18190003

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 2^{ème} insertion

Il est rappelé qu'une enquête publique est ouverte en mairie de Bugeat, pendant 30 jours consécutifs, du 7 juin 2018 au 6 juillet 2018 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la société ADRI PIERRES relative à la poursuite et à l'extension de l'exploitation d'une carrière de granit située aux lieux-dits Sous les Fracasse et Puy Blanc à Bugeat (19170). La demande porte sur une superficie totale de 3 ha 76 a. La production moyenne serait de 7 000 l/an et la production maximale de 8 000 l/an, pour une durée d'exploitation de 30 ans.

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour les rubriques 2510.1 Exploitation de carrière et 2515.1 Installation de traitement de produits minéraux.

Monsieur Pierre Corsin, retraité de la gendarmerie, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Limoges. Un exemplaire papier du dossier (comportant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale) et un registre d'enquête sont tenus à la disposition du public en mairie de Bugeat, pendant la durée de l'enquête, du 7 juin 2018 au 6 juillet 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir, 12h et de 14h à 17h.

Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site <http://www.correze.gouv.fr/publications/annonces-avis/enquetes-publiques>.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture de la Corrèze bureau de l'environnement et du cadre de vie (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h30).

Le public a la possibilité :
- de consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Bugeat ;
- d'adresser ses observations et propositions par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de Bugeat (code postal : 19170) ;
- d'adresser ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique relative au projet de la société ADRI PIERRES).

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Bugeat pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :
- le jeudi 7 juin 2018 de 10h30 à 12h,
- le lundi 18 juin 2018 de 14h à 17h,
- le mercredi 20 juin 2018 de 14h à 17h,
- le vendredi 29 juin 2018 de 10h30 à 12h et de 14h à 16h30.
Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Bugeat,
- à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie)
- sur le site internet « Les services de l'Etat en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/publications/annonces-avis/enquetes-publiques>.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société ADRI PIERRES au 05 63 51 21 56.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande (autorisation assortie du respect de prescriptions ou refus).

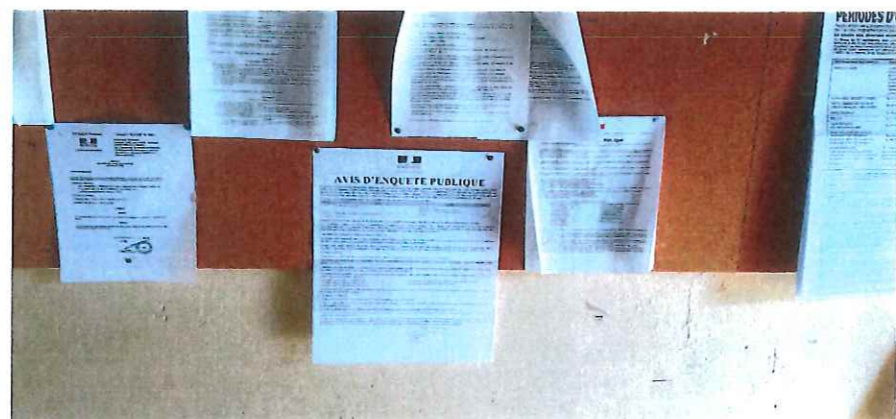
Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande d'autorisation (CPE) seront publiés sur le site Internet « Les services de l'Etat en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-Avis/Enquetes-publiques>.

Le Préfet,
Le Maire de Bugeat,
Le Maire de Brive-la-Gaillarde.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Maire de Bugeat,
Le Maire de Brive-la-Gaillarde.

Annexes 2 a

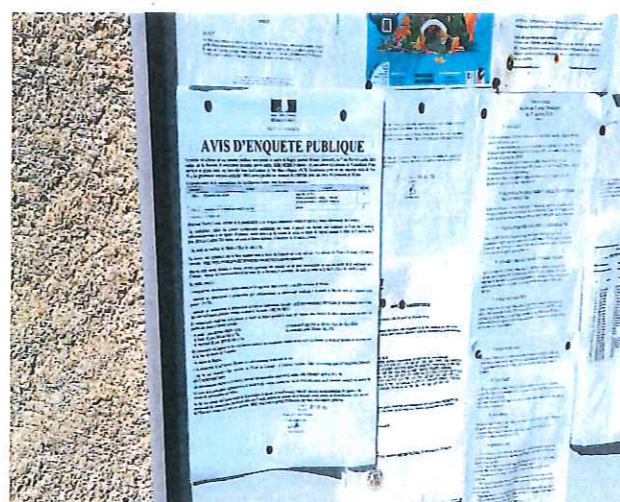
Annexe3
Affichage mairies



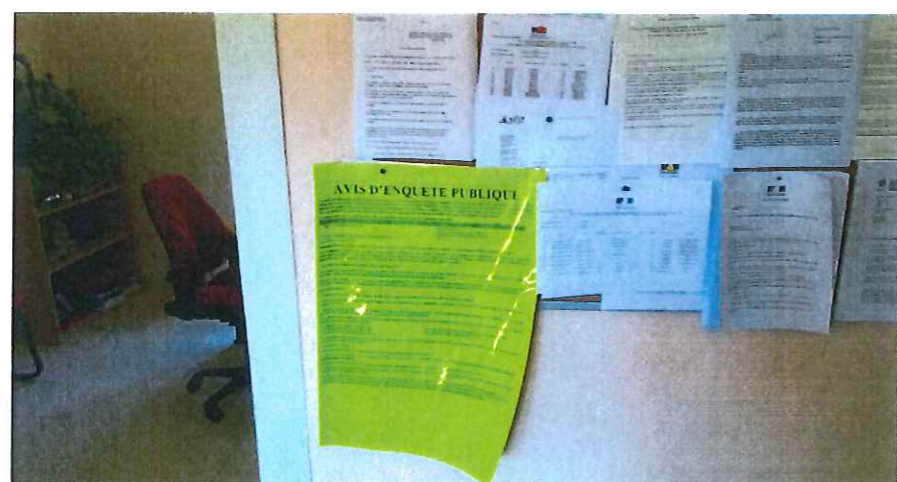
Mairie de Bonnefond, hall d'accueil



Mairie de Bugeat, hall d'accueil



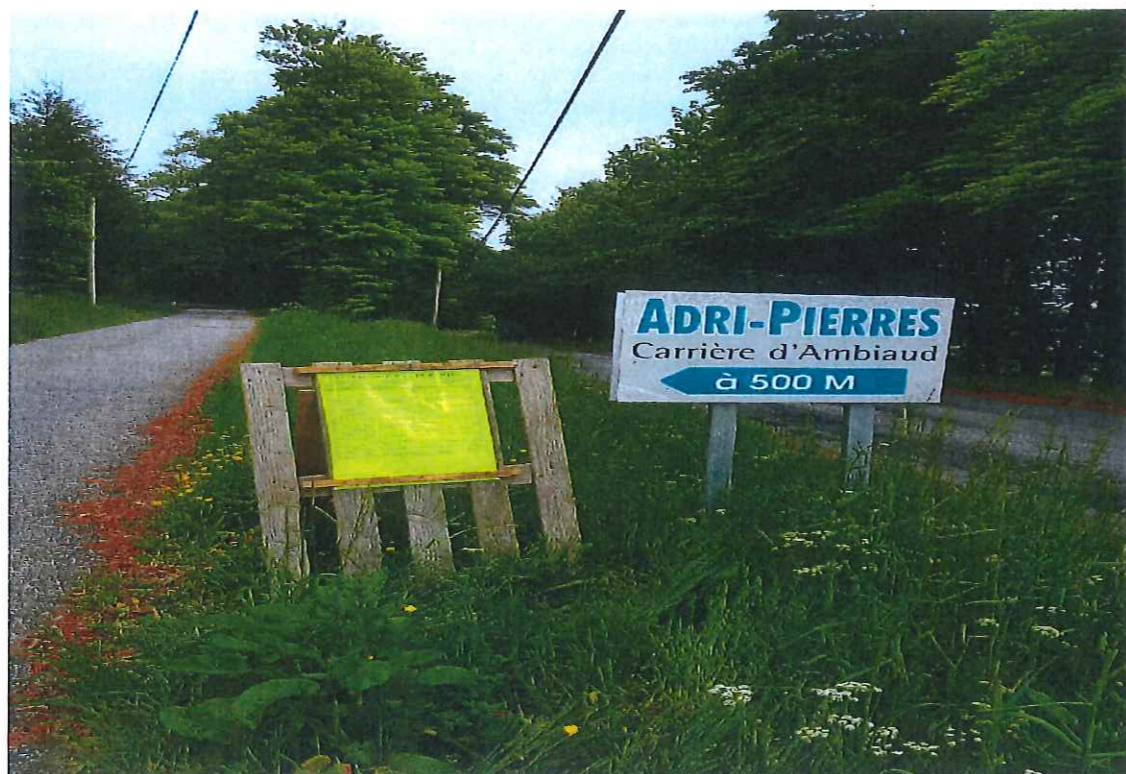
Panneau extérieur



Mairie de Pérois/Vézère

Annexe 4

Affichage enquête publique carrière



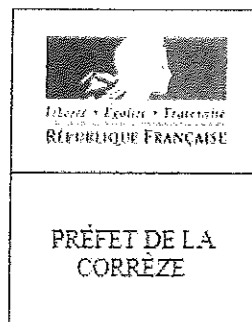
Affichage CD 18, entre la route d'Ambiaud et le CD 18



Affichage entrée de la carrière

Sujet : Enquête Adri Pierres Bugeat
De : SOULIER Jean-Michel PREF19 <jean-michel.soulier@correze.gouv.fr>
Date : 11/07/2018 17:50
Pour : pierrecorsin@orange.fr
Copie à : CUEILLE Marie-Helene PREF19 <marie-helene.cueille@correze.gouv.fr>,
DUCOURTIOUX Myriam PREF19 <myriam.ducourtioux@correze.gouv.fr>

Bonjour Monsieur Corsin,
Dans le cadre de l'enquête rappelée en sujet, je vous informe qu'aucune observation ou proposition n'a été reçue par courrier électronique.
Par conséquent, vous voudrez bien trouver, ci-joint, un état néant.
Cordialement



Jean-Michel SOULIER

Adjoint au chef de Bureau

Préfecture de la Corrèze

☎ : 05 55 20 55 83

☎ : 05 55 26 82 02

1 rue souham --- 19012 TULLE

Site internet : www.correze.gouv.fr

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

Pièces jointes :

registre au 06072018.pdf

30 octets

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU
PUBLIC TRANSMISES PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE
D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA
SARL ADRI PIERRES POUR POURSUIVRE
ET ÉTENDRE L'EXPLOITATION D'UNE
CARRIÈRE A BUGÉAT, OUVERTE DU 7 JUIN
AU 6 JUILLET 2018 INCLUS

NÉANT

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur





Département de la Corrèze

Commune de Bugeat

Registre d'enquête publique

OBJET :

Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société ADRI PIERRES relative à la poursuite et à l'extension de l'exploitation d'une carrière de granit à Bugeat.

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur

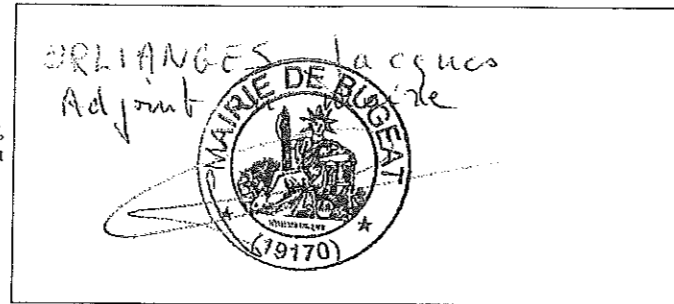
En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 27 avril 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société ADRI PIERRES pour la poursuite et l'extension de l'exploitation de la carrière de granit située aux lieux-dits Sous les Fradasses et Puy Blanc à Bugeat (19170),

je soussigné, M^r ORLIANGES Jacques, ai ouvert ce jour le présent registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, contenant 16 pages, pour recevoir les observations du public pendant la durée de l'enquête publique soit du 07 juin 2018 au 06 juillet 2018 inclus.

_____, le _____

Signature

Le cadre ci-contre doit comporter, le nom, le prénom, la fonction du signataire



Observations, propositions :

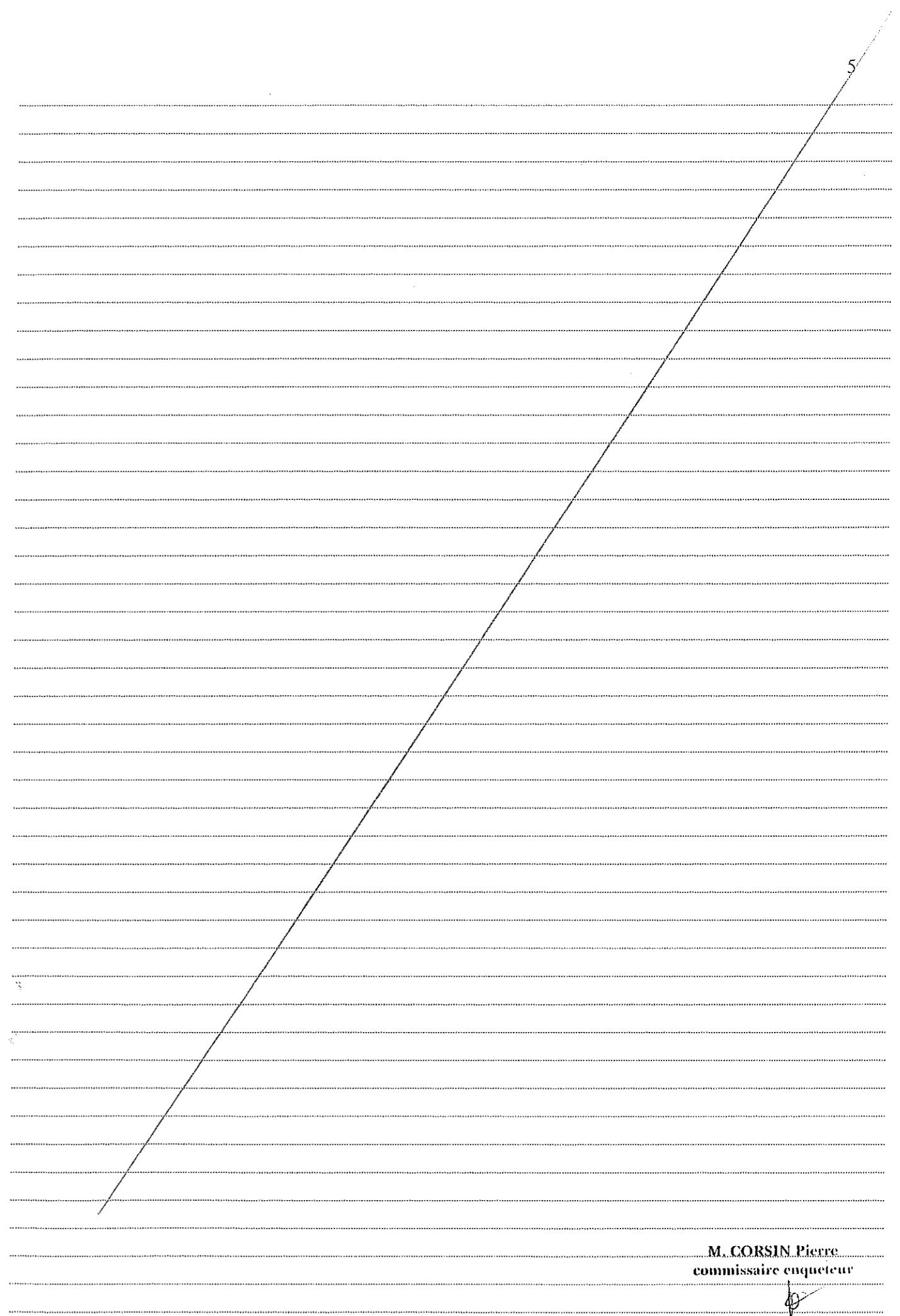
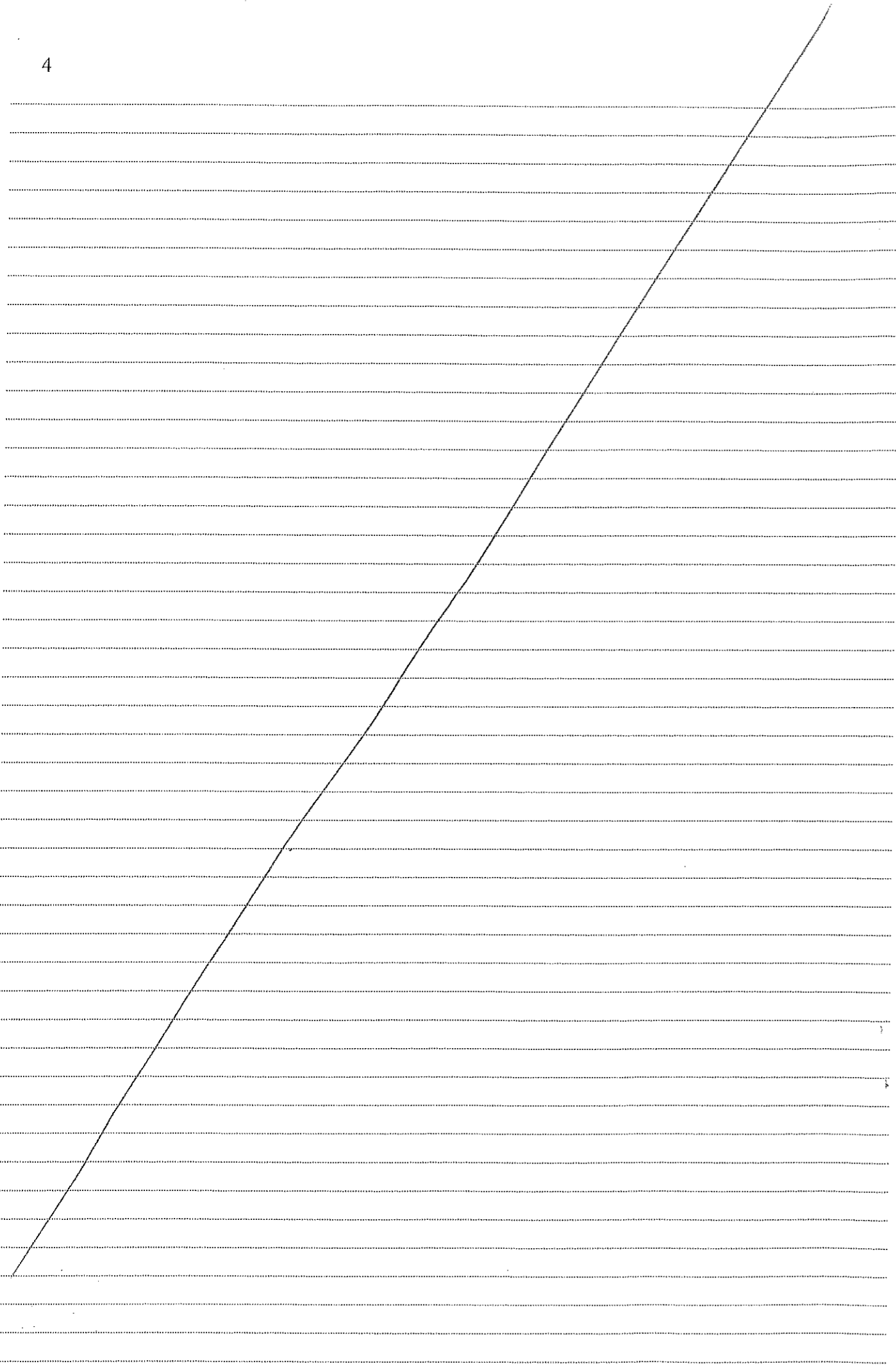
(Préciser pour chacune le nom de la personne, l'objet, la date et l'heure auxquelles elle est transcrite, ainsi que le n° d'ordre : n° 1, 2, etc...)

Area with horizontal lines for observations, crossed out with a diagonal line.

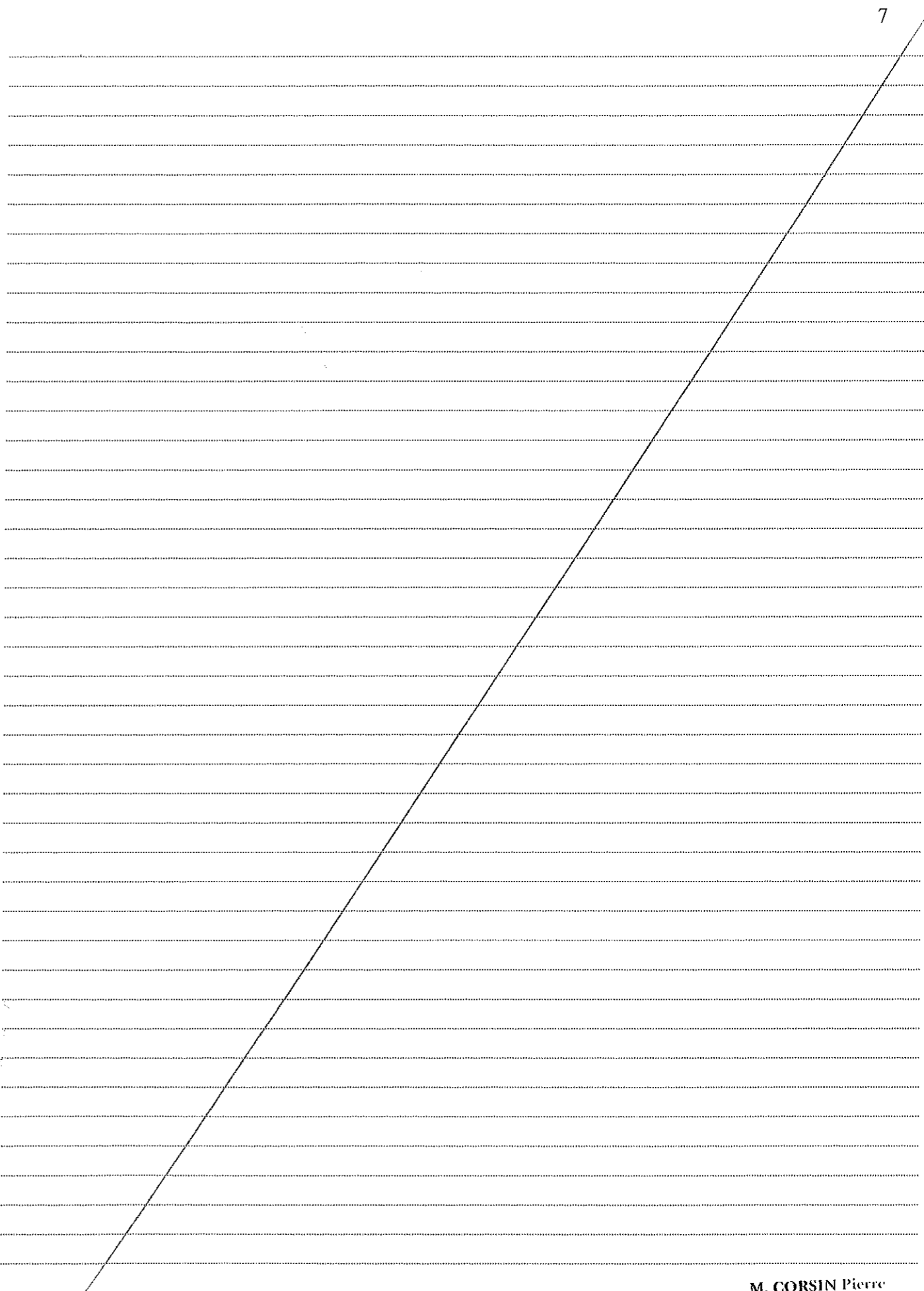
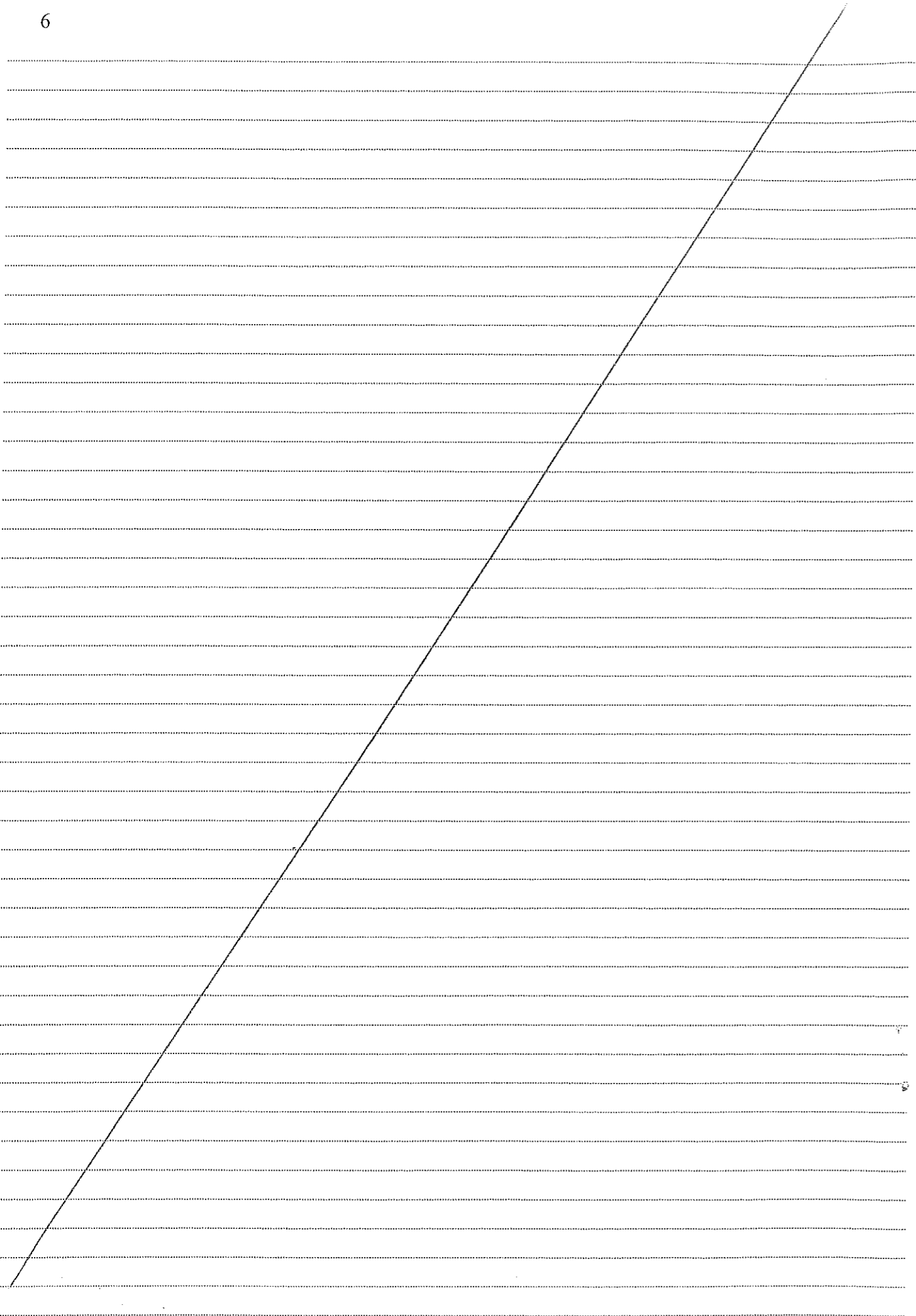
Area with horizontal lines for observations, crossed out with a diagonal line.

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur

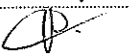
(Handwritten mark)



M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur



M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur



[The page contains horizontal dotted lines for writing, but the content is completely blank.]

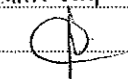
[The page contains horizontal dotted lines for writing, but the content is completely blank.]



[The page contains horizontal dotted lines for writing, but the content is completely blank.]

[The page contains horizontal dotted lines for writing, but the content is completely blank.]

PIERRE CURSIN-Pierre
commissaire enquêteur



M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur



Clôture de l'enquête

Le six juillet 2018 à 17 heures 00, le délai d'enquête étant expiré, je soussigné M^r Pierre CORSIN, agissant en qualité de commissaire enquêteur, déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public :

du jeudi 07 juin 2018 au Vendredi 06 juillet 2018 inclus.

Ce registre contient :

observations, propositions,

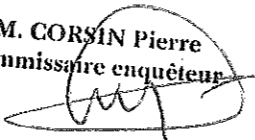
lettres et notes reçues ou déposées en mairie pendant la durée de l'enquête (tous ces documents sont annexés au présent registre).

A Bugeat, le 06-07-2018

Signé : le commissaire enquêteur

Le cadre ci-contre doit comporter, le nom et le prénom du commissaire enquêteur

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur



A Bugeat, le 07/07/2018

► Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 avril 2018 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la société ADRI PIERRE pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière située à BUGEAT (Corrèze),

► Vu l'enquête publique conduite du jeudi 7 juin au vendredi 6 juillet 2018 inclus,

Nous trouvant au siège de l'enquête, à la mairie de BUGEAT, communiquons par voie électronique et par courrier recommandé, à Monsieur Zudi TAIRI, gérant de la Sarl ADRI PIERRES dont le siège social se trouve 25, route de St-Salvy-de-la-Balme à CASTRES (81) les conclusions suivantes :

- *l'enquête s'est déroulée dans un climat serein, la population largement avertie ne s'est pas intéressée au projet, aucune personne n'a consulté le dossier ni ne s'est présentée aux permanences du commissaire enquêteur, aucune association ne s'est manifestée,*
- *aucune observation ne figure sur le registre d'enquête, ni sur le site Internet dédié de la Préfecture,*
- *aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.*

A titre personnel, le dossier présenté n'étant pas très actualisé, malgré que les principaux enjeux soient bien identifiés, j'ai quelques questions ou éclaircissements à demander au porteur du projet :

1) *L'atelier du « Petit Luc », atelier de sciage et de façonnage de la pierre qui permet de la valoriser, est fermé depuis plusieurs mois. Le dossier est monté sur la pérennisation de cette activité à BUGEAT, sur ses caractères historique, économique et environnemental. Actuellement les blocs de granit sont transportés à CASTRES, entraînant un coût supplémentaire rendant les produits finis moins compétitifs par rapport à ceux de la concurrence étrangère et un bilan carbone très lourd. Lors de notre entretien du 20 juin 2018 vous avez évoqué des contraintes de personnel, d'installations de nouvelles machines de sciage et des difficultés de coût. Quel est le calendrier envisagé pour la reprise d'activité de cet atelier.*

2) *Dans le dossier, il est affirmé, y compris dans l'addenda qu'il n'y a pas de stockage de carburant sur le site de la carrière, que l'alimentation en carburant des engins de chantier se fait en service ambulatoire par un commerçant local. Hors, lors de la reconnaissance des lieux, j'ai constaté la présence d'une cuve plastique de 2500 litres de gas-oil (GNR), et aucune protection ou installation au sol pour parer à un éventuel débordement (page 33 de l'addenda : » il n'y aura pas de stockage*

d'hydrocarbures...). Quelles solutions sont envisagées pour éviter le lessivage du sol pollué par d'éventuels débordements en cas de fortes pluies et par conséquence la pollution du ruisseau, enjeu environnemental majeur ?

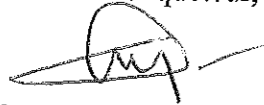
3) *Le pré de fauche de 0,5 ha mis en avant pour la conservation des espèces n'existe plus. Dans le dossier, il correspond à une situation de 2013- 2014. Depuis la végétation a colonisé le terrain qui est devenu un lieu de stockage et de manœuvre.*

4) *Actuellement le site de la carrière est ouvert « à tous vents » sauf quelques pancartes d'interdiction de pénétrer sur le chantier. Est il prévu à court terme de prendre des mesures de fermeture et de protection du site pour garantir la sécurité des installations et d'éventuels curieux ou promeneurs, et dans quel calendrier ?*

En conséquence, s'agissant d'un questionnaire, il n'est pas établi de procès-verbal de synthèse mais simplement cette notification qui donnera lieu à un mémoire en réponse dans les 15 jours.

Fait à Bugeat, le 07/07/2018.

Le commissaire-enquêteur,



M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur

M. Zudi TAIRI



Sujet : RE: Enquête publique carrière Adri Pierres à Bugeat / notification

De : "ADRI PIERRES" <adri-pierres@wanadoo.fr>

Date : 10/07/2018 16:07

Pour : "Pierre Corsin" <pierrecorsin@orange.fr>

Bonjour,

Concernant les incertitudes soulevés de votre part, voici les réponses aux interrogations posées :

- L'atelier de transformation va être mis en production à compter, de septembre voir octobre, nous sommes dépendant du planning de la personne responsable du génie civil et des installations des nouvelles machines investie à ce jour.
- Concernant la cuve, nous l'avons commandé il y a 2 mois environ, nous sommes dans l'attente de l'installation d'un récupérateur de carburant au sol.
- Concernant les 0.5h, nous avons repris la carrière en 2017, nous allons soulever la question au bureau d'étude qui s'occupe de notre dossier.
- Concernant la sécurité grillage et portail, durant la période froide de l'hiver, où l'exploitation est infaisable dû aux intempéries, nous allons installer un portail à l'entrée du portail ainsi que grillagé le tour de la carrière.

En espérant avoir répondu aux mieux à toutes vos interrogations.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

Mme POLATO

Adri-Pierres SARL

25 Route de Saint Salvy de la Balme
81100 CASTRES

Adri-Pierres Carrière

Ambiaud.
19170 BUGEAT
www.adri-pierres.com
www.adri-pierres.fr
Tél : 05.63.51.21.56
Port :06.77.72.26.79
E-mail : adri-pierres@wanadoo.fr

De : Pierre Corsin [mailto:pierrecorsin@orange.fr]


Envoyé : vendredi 6 juillet 2018 18:32

À : ADRI PIERRES

Objet : Enquête publique carrière Adri Pierres à Bugeat / notification

Références : article 6 de l'arrêté de M. le préfet de la Corrèze en date du 27 avril 2018

Bonjour,

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur


j'ai l'honneur de vous notifier le procès verbal de fin d'enquête publique, laquelle n'a trouvé aucun écho à Bugeat.

Je vous l'adresse également par pli recommandé. Vous voudrez bien me répondre dans les 15 jours qui suivent par courrier électronique et/ou postal.

Je rendrai mon rapport fin juillet.

Vous souhaitant bonne réception, recevez mes respectueuses salutations.

M. Pierre Corsin, commissaire enquêteur.

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur



Sujet : RE: Enquête publique carrière Adri Pierres à Bugeat / notification
De : "ADRI PIERRES" <adri-pierres@wanadoo.fr>
Date : 13/07/2018 09:39
Pour : "Pierre Corsin" <pierrecorsin@orange.fr>

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint les éléments de réponse.
Je vous en souhaite bonne réception et bonne lecture.

Cordialement.

Mme POLATO

Adri-Pierres SARL

25 Route de Saint Salvy de la Balme
81100 CASTRES

Adri-Pierres Carrière

Ambiaud.
19170 BUGEAT
www.adri-pierres.com
www.adri-pierres.fr
Tél : 05.63.51.21.56
Port :06.77.72.26.79
E-mail : adri-pierres@wanadoo.fr

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur

De : Pierre Corsin [mailto:pierrecorsin@orange.fr]
Envoyé : vendredi 6 juillet 2018 18:32
À : ADRI PIERRES
Objet : Enquête publique carrière Adri Pierres à Bugeat / notification

Références : article 6 de l'arrêté de M. le préfet de la Corrèze en date du 27 avril 2018

Bonjour,

j'ai l'honneur de vous notifier le procès verbal de fin d'enquête publique, laquelle n'a trouvé aucun écho à Bugeat.

Je vous l'adresse également par pli recommandé. Vous voudrez bien me répondre dans les 15 jours qui suivent par courrier électronique et/ou postal.

Je rendrai mon rapport fin juillet.

Vous souhaitant bonne réception, recevez mes respectueuses salutations.

M. Pierre Corsin, commissaire enquêteur.

— Pièces jointes : —

Monsieur Pierre CORSIN
Commissaire Enquêteur
Linarzeix
19200 LIGNAREIX

Castres, le 12 juillet 2018

Objet : Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de granit
Commune de BUGEAT (19)
Société ADRI PIERRES

Monsieur,

A la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 07 juin au 06 juillet 2018 dans le cadre de l'instruction du dossier cité en objet, vous nous avez transmis, le 7 juillet dernier, une notification faisant état de plusieurs questionnements de votre part sur ce projet.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse demandés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Zudi TAIRI

Gérant de la société des ADRI PIERRES

ADRI-PIERRES SARL
25 ROUTE DE ST SALVY
81100 CASTRES
RCS CASIRES 081019886
APE 2013Z
www.ADRI-PIERRES.com

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur

**Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de granite
Commune de BUGEAT (19)
Société ADRI PIERRES**

Ce mémoire en réponse au commissaire enquêteur a été structuré selon le même ordre de classement que celui de la notification qui a été transmise à la société à la suite de l'enquête publique.

1) *L'atelier du « Petit Luc », atelier de sciage et de façonnage de la pierre qui permet de la valoriser, est fermé depuis plusieurs mois. Le dossier est monté sur la pérennisation de cette activité à BUGEAT, sur ses caractères historique, économique et environnemental. Actuellement les blocs de granit sont transportés à CASTRES, entraînant un coût supplémentaire rendant les produits finis moins compétitifs par rapport à ceux de la concurrence étrangère et un bilan carbone très lourd. Lors de notre entretien du 20 juin 2018 vous avez évoqué des contraintes de personnel, d'installations de nouvelles machines de sciage et des difficultés de coût. Quel est le calendrier envisagé pour la reprise d'activité de cet atelier.*

La société a mis en place un programme d'investissement pour remettre à niveau le matériel et les infrastructures présentes au sein de l'atelier du Petit Luc à BUGEAT. Il est ainsi prévu de mettre en service de nouvelles machines d'usinage. Ceci demandant l'édification de certaines structures, les travaux de génie civil sont en cours, pour une livraison à l'automne 2018.

C'est la raison pour laquelle la société, de manière à pouvoir poursuivre la production de produits finis issus de cette carrière, a opté pour une solution temporaire de transport et d'usinage des blocs extraits sur les installations de la société à CASTRES, en attendant la livraison des nouvelles structures à l'atelier du Petit Luc.

2) *Dans le dossier, il est affirmé, y compris dans l'addenda qu'il n'y a pas de stockage de carburant sur le site de la carrière, que l'alimentation en carburant des engins de chantier se fait en service ambulatoire par un commerçant local. Hors, lors de la reconnaissance des lieux, j'ai constaté la présence d'une cuve plastique de 2500 litres de gas-oil (GNR), et aucune protection ou installation au sol pour parer à un éventuel débordement (page 33 de l'addenda : » il n'y aura pas de stockage d'hydrocarbures...). Quelles solutions sont envisagées pour éviter le lessivage du sol pollué par d'éventuels débordements en cas de fortes pluies et par conséquence la pollution du ruisseau, enjeu environnemental majeur ?*

La société est dans l'attente de la mise en place d'une aire étanche reliée à un décanteur-déshuileur et d'un bac de chantier étanche. Le plein est effectué par camion citerne équipé d'un pistolet de distribution à arrêt automatique, au-dessus d'un bac de chantier étanche et couvertures absorbantes.

3) *Le pré de fauche de 0,5 ha mis en avant pour la conservation des espèces n'existe plus. Dans le dossier, il correspond à une situation de 2013- 2014. Depuis la végétation a colonisé le terrain qui est devenu un lieu de stockage et de manœuvre.*

Dans le dossier de demande d'autorisation, la disparition du pré de fauche, de surface modeste (environ 0,5 ha), a été prise en compte (cf. page 48 du Tome 2). Les blocs finis sont stockés sur une plateforme à l'entrée de la carrière (parcelle n°372), immédiatement au Nord de la zone en cours d'exploitation (cf. page 23 du Tome 2).

L'étude faunistique et floristique a considéré que sa sensibilité floristique était faible à moyenne (cf. page 55 du Tome 2), et sa sensibilité faunistique était quant à elle qualifiée de moyenne (cf. page 56 du Tome 2).

La colonisation spontanée est une disposition préconisée dans le cadre de la remise en état du site (cf. page 151 du Tome 2). Elle s'est ainsi développée en bordure de la plateforme.

4) Actuellement le site de la carrière est ouvert « à tous vents » sauf quelques pancartes d'interdiction de pénétrer sur le chantier. Est-il prévu à court terme de prendre des mesures de fermeture et de protection du site pour garantir la sécurité des installations et d'éventuels curieux ou promeneurs, et dans quel calendrier ?

La société a programmé la refonte et le renforcement des dispositifs de fermeture du site (portail cadenassé et clôtures) à l'échéance de la période hivernale. Dans l'attente, des reprises locales des clôtures au droit des zones en cours d'exploitation ont été engagées.

Espérant avoir répondu à votre attente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CASTRES

Le

Zudi TAIRI

Gérant

ADRI-PIERRES SARL
25 ROUTE DE SAINT SALVY
81100 CASTRES
RCS CASTRES 448919886
APE 4520
www.ADRIPIERRES.com

M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur